



MARITIMM IMMOBILIER

Place du général de Gaulle 33680 LACANAU

Barème des honoraires

Montant TTC (TVA à 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

VENTE

Vente d'immeuble – Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sauf convention particulière

MONTANT DE LA TRANSACTION (en euros)			RÉMUNERATION MANDATAIRE (en euros)
0	à	50 000	5 000
50 001	à	100 000	8 000
100 001	à	120 000	9 000
120 001	à	150 000	10 000
150 001	à	170 000	11 000
170 001	à	240 000	12 000
240 001	à	500 000	5%
500 001	à	1 500 000	4%
A partir de 1 500 001			3%

LOCATION

Baux d'habitation, mixte et meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

Baux d'habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

La commune de Lacanau n'est pas située dans une zone tendue

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail..... 8 euros/m² TT

Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3 euros/m²

Le total ne peut être supérieur aux honoraires à la charge du bailleur

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation.....OFFERTS

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail..... 8 euros/m² TT

Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3 euros/m²

Le total ne peut dépasser un mois de loyer hors charges

LOCATION

Baux commerciaux et professionnels

Honoraires d'entremise et négociation, honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail : 15% TTC de la première période triennale du loyer hors charge divisé par 3 à la charge du Preneur.

ESTIMATION

Prestations particulières

Avis de valeur.....OFFERT

Certificat d'estimation.....150 euros TTC

Expertise en valeur immobilière : sur devis

La remise d'une note d'honoraire est obligatoire



Achat - Vente – Location - Syndic

SAS au capital de 5.000 € - 884 388 844 R.C.S. Bordeaux - Carte Professionnelle : Transaction – Gestion-Syndic n° CPI 3301 2020 000 045304
délivrée par la Préfecture de la Gironde – Garantie financière : ALLIANZ IARD, 1cours Michelet 92.076 PARIS LA DEFENSE – 110.000€ en gestion
sur immeubles et fonds de commerce – 110.000€ en syndic sur immeubles et fonds de commerce